

Enseigner au collège : un défi au quotidien

La réforme incessante (réforme du collège, 3ème prépa-métiers, DNB, accompagnement à l'orientation...) .

Un collège sous doté et des effectifs qui explosent (DHG, effectifs et hétérogénéité, SEGPA, inclusion, l'avenir de l'EP ...).

L'enseignant maître de son métier ? (l'évaluation, le collège du socle, les conseils, « les dispositifs à la mode »...).

Comment agir pour le collège ?

Stage animé par Anne-Sophie Legrand, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur collège.

L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **au plus tard le 5 février 2020**. Elle est à faire obligatoirement auprès du chef d'établissement (ou du secrétariat de Direction) en suivant le modèle ci-dessous :

Nom, Prénom
corps et discipline
Établissement

à Mme la Rectrice
Sous couvert de
M. le Principal / Proviseur
Établissement

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le 5 mars 2020 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES-FSU sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Pont-Sainte-Marie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, **merci de vous inscrire aussi auprès du SNES-FSU Aube** (nom, prénom, établissement, présence ou non au repas du midi) par mel, à :

s2aub@reims.snes.edu

Le SNES-FSU participe aux frais de déplacements des syndiqués.